



# Amérique du Nord et Caraïbe

## Faits nouveaux

Antigua et Barbuda  
Bahamas  
Barbade  
Canada  
Cuba  
Dominique  
États-Unis d'Amérique  
Grenade  
Haïti  
Jamaïque  
République dominicaine  
Saint-Kitts-et-Nevis  
Sainte-Lucie  
Saint-Vincent-et-les-Grenadines  
Trinité-et-Tobago

Le bureau régional de l'UNHCR aux États-Unis œuvre d'une part pour qu'une protection, une assistance et des solutions durables soient apportées aux réfugiés, et d'autre part pour entretenir et accroître le soutien politique et financier dont bénéficie l'Organisation. Ces dernières années, l'UNHCR a travaillé aux États-Unis dans un environnement peu propice, dû en partie à la « guerre contre le terrorisme » et à ses ramifications politiques. A la Caraïbe, l'Organisation a été confrontée à des défis complexes : promouvoir l'adhésion aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, accueillir individuellement les demandeurs d'asile et se préparer à d'éventuels afflux massifs. Les efforts entrepris pour accroître la protection des enfants réfugiés séparés de leur famille et améliorer le traitement réservé aux demandeurs d'asile placés en détention ont eu des effets positifs. La prise en charge des enfants non accompagnés, qui relevait du Service d'immigration et de naturalisation, a été transférée au Bureau de réinstallation des réfugiés. Cela a entraîné une réduction spectaculaire du nombre des mineurs détenus dans des conditions quasi carcérales, et le Bureau de réinstallation des réfugiés s'est engagé à fournir des soins aux enfants dont il a la garde. De plus, la future législation devrait permettre à ces mineurs de bénéficier des services bénévoles d'un avocat et d'un tuteur. De son côté, l'UNHCR lancera une initiative nationale afin que davantage de conseillers bénévoles soient mis à la disposition des mineurs non accompagnés lors des procédures d'immigration.



Les États-Unis sont le pays au monde qui reçoit le plus grand nombre de demandes d'asile. Par conséquent, ils appliquent des procédures et des conditions d'accueil qui affectent les demandeurs d'asile et qui définissent les normes pour les autres pays. L'augmentation constante des demandes d'asile a entraîné un durcissement des conditions d'admission et du traitement infligé aux demandeurs. Cette évolution est principalement attribuable à la place prépondérante qu'occupent actuellement les questions de sécurité nationale et de terrorisme, lesquelles ont créé au sein de l'opinion publique un climat de suspicion à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. Parallèlement, l'on redoute d'importants afflux de réfugiés, en particulier en provenance de la Caraïbe. Le durcissement des mesures de sécurité a également affecté bon nombre de réfugiés qui obtiennent leur réinstallation aux États-Unis. Il est fort probable que le chiffre de 70 000 réinstallations fixé comme objectif ne sera pas atteint en 2005. Les mesures de contrôle draconiennes aux frontières et la mise en détention des demandeurs d'asile demeurent des éléments clés de la politique des États-Unis, ce qui a été encore accentué depuis 2003 avec le transfert des fonctions d'immigration au ministère de la Sécurité intérieure (DHS).

Le Canada demeure un important pays d'asile et de réinstallation. La politique et les pratiques canadiennes en la matière donnent le bon exemple aux autres pays. Bien que le Canada ait toujours appliqué une politique généreuse en matière d'asile,

l'opinion nourrit un sentiment de plus en plus négatif à l'égard de ce qu'elle perçoit comme des abus vis-à-vis du système. En décembre 2003, un plan de réorganisation a été mis en œuvre et certaines compétences (notamment en matière de détention, d'expulsion et d'évaluation des risques avant l'expulsion) ont été transférées à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), qui dépend du nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Selon l'accord de « pays tiers sûr » signé le 5 décembre 2002, le Canada et les États-Unis se considèrent mutuellement comme des pays sûrs pour les demandeurs d'asile et s'autorisent à refouler les demandeurs à la frontière, au motif qu'ils peuvent déposer une demande d'asile dans l'autre pays. Cet accord devrait entrer en vigueur dès l'adoption de la réglementation correspondante par les États-Unis. L'UNHCR a été invité par les deux parties à passer l'accord en revue et à effectuer un suivi de sa mise en œuvre. Les bureaux de l'Organisation au Canada et aux États-Unis ont conjointement soumis un plan de suivi qui a été examiné avec les Gouvernements des deux pays lors d'une réunion tripartite organisée en août 2004.

A la Caraïbe, l'UNHCR a réagi à la crise qui sévit en Haïti et qui a provoqué le départ d'environ 510 Haïtiens vers la Jamaïque et d'une trentaine d'autres vers Cuba. La politique d'interdiction et de renvoi des Haïtiens dans la Caraïbe appliquée par les



États-Unis : Somaliennes d'ethnie bantoue réinstallées aux États-Unis. Elles viennent de faire des achats de vêtements dans un grand magasin d'Utica. *UNHCR / H. Caux*

États-Unis a empêché un plus grand nombre d'Haïtiens de chercher asile dans les pays avoisinants. L'UNHCR a collaboré étroitement avec les Gouvernements de Cuba et de la Jamaïque pour apporter des soins et une assistance à ces demandeurs d'asile. Les 30 Haïtiens réfugiés à Cuba ont regagné leur pays de leur plein gré, et en juillet 2004, 280 personnes réfugiées en Jamaïque avaient fait de même. L'UNHCR a suivi le retour des rapatriés et aucun problème significatif n'a été signalé.

## Objectifs stratégiques

Les activités de l'UNHCR aux États-Unis et au Canada continueront à mettre l'accent sur la protection et la réinstallation des réfugiés, l'information du public et les relations extérieures, ainsi que sur la mobilisation de ressources financières dans le secteur public et privé. Les bureaux de l'Organisation au Canada et aux États-Unis examineront et coordonneront leurs approches en matière d'immigration, de réfugiés et de sécurité aux frontières, en assurant

notamment le suivi de l'accord de « pays tiers sûr » entre les deux pays.

Les principaux objectifs de l'Organisation sont les suivants : garantir l'accès à l'asile et un traitement adéquat aux personnes ayant besoin d'une protection internationale ; veiller à ce que les réfugiés ayant besoin d'être réinstallés aient accès aux programmes de réinstallation aux États-Unis et au Canada ; sensibiliser le public à l'action de l'UNHCR ; préserver le soutien des pouvoirs publics et du secteur privé aux programmes de l'UNHCR à travers le monde. Pour atteindre ces objectifs, l'Organisation effectuera un travail de sensibilisation auprès des réseaux de la société civile, des ONG, des décideurs et des institutions gouvernementales.

A la Caraïbe, l'UNHCR s'attachera à renforcer les capacités d'asile, afin de permettre un traitement régulier des demandes et de pouvoir faire face à une éventuelle amplification des mouvements de population dans la région. Les principaux objectifs de l'Organisation seront les suivants : encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux

traités internationaux sur les réfugiés ; promouvoir l'élaboration et l'adoption de lois et de politiques relatives à la protection des réfugiés dans tous les États ; conseiller les gouvernements sur les questions liées au droit international des réfugiés, en particulier celles qui concernent les exodes massifs ; veiller à ce que les demandeurs d'asile nouvellement arrivés bénéficient d'un traitement approprié.

## Opérations

Aux **États-Unis**, l'UNHCR plaidera en faveur des demandeurs d'asile présents dans le pays et jouera un rôle de conseiller auprès du Gouvernement en ce qui concerne les normes internationales de protection des réfugiés. En vue de compenser les effets négatifs des législations et des politiques restrictives, l'Organisation instaurera des relations constructives avec le ministère de la Sécurité intérieure, coopérera plus étroitement avec le Bureau de réinstallation des réfugiés sur la question des mineurs non accompagnés et conseillera ses interlocuteurs concernant la prise en compte de l'appartenance sexuelle dans le traitement des demandes d'asile. L'Organisation consolidera ses liens avec les ONG, les institutions internationales, le Congrès et le grand public, afin de renforcer la compréhension et le soutien dont bénéficient sa politique et ses priorités en matière de réinstallation à travers le monde. Pour renforcer les activités de sensibilisation, l'UNHCR augmentera la production de documents sur la réinstallation distribués lors des conférences sur les réfugiés, ainsi que les grandes manifestations en faveur des réfugiés. L'Organisation développera les réseaux constitués avec les médias américains et internationaux implantés aux États-Unis et fournira des informations, des contacts et des interviews à ses partenaires au sein des médias. L'UNHCR entend en effet accroître le volume des financements en provenance du secteur privé.

La **Caraïbe** demeure le théâtre d'importants mouvements migratoires mixtes, composés à la fois de migrants économiques et d'individus recherchant une protection. Par le biais de son réseau d'agents de liaison honoraires et en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations régionales, l'UNHCR sensibilisera les gouvernements de la région aux avantages d'une adhésion aux traités internationaux sur les réfugiés et à l'intérêt de se doter d'une législation et de

procédures nationales. En outre, l'Organisation dispensera à ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux des formations sur le droit des réfugiés.

À **Cuba**, compte tenu des faibles possibilités d'intégration sur place, l'UNHCR continuera à privilégier la réinstallation d'un groupe d'une quarantaine de réfugiés qui dépendent encore de son assistance.

Au **Canada**, les activités de l'UNHCR sont centrées sur la protection des réfugiés, la réinstallation, la mobilisation des ressources et la sensibilisation du public. L'Organisation coopère étroitement avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux sur les questions liées à la protection des réfugiés, y compris celles qui découlent des flux migratoires mixtes. Par ailleurs, l'UNHCR collaborera avec les agences de réinstallation, les organisations de défense des réfugiés, les ONG et les avocats/conseillers individuels afin de recevoir des informations actualisées sur les questions relevant de sa compétence. L'Organisation dispensera des formations et diffusera de la documentation sur le droit des réfugiés.

En vue de sensibiliser l'opinion à son action et de poursuivre les activités de collecte de fonds nécessaires pour protéger et aider les réfugiés dans le monde, l'UNHCR mettra en œuvre une stratégie globale de communication et d'image intégrant l'information de la population, les affaires publiques et la collecte de fonds auprès du secteur privé.

Budget (dollars E.-U.)	
Pays	Programme annuel
Canada	1 367 958
Cuba	490 000
Etats-Unis d'Amérique	2 880 564
Bureau de l'UNHCR à New York <sup>1</sup>	2 215 510
Activités régionales <sup>2</sup>	200 000
<b>Total</b>	<b>7 154 033</b>

<sup>1</sup> Pour un descriptif des activités relatives au bureau de l'UNHCR à New York, veuillez vous référer au chapitre "Siège" sous "Direction exécutive et gestion".

<sup>2</sup> Inclut la protection des réfugiés et la constitution de capacités dans la Caraïbe.